

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 588 695 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
26.10.2005 Bulletin 2005/43

(51) Int Cl.⁷: **A61K 7/48, A61K 7/40,**
A61K 7/42, A61K 7/025

(21) Numéro de dépôt: **05290765.6**

(22) Date de dépôt: **06.04.2005**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR LV MK YU

(30) Priorité: **06.04.2004 FR 0450691**

(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Gueret, Jean-Louis**
75016 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Tanty, François**
Nony & Associés,
3, rue de Penthièvre
75008 Paris (FR)

(54) Patch pour le traitement des lèvres

(57) La présente invention concerne un patch (1) pour le traitement des lèvres (L), comportant :

- un support (2) élastiquement déformable,
- au moins un actif d'un côté au moins du support (2), cet actif étant destiné à exercer une action sur les lèvres,

le patch étant configuré de telle sorte que l'actif soit libéré sur les lèvres en réponse à la mise en contact avec un liquide.

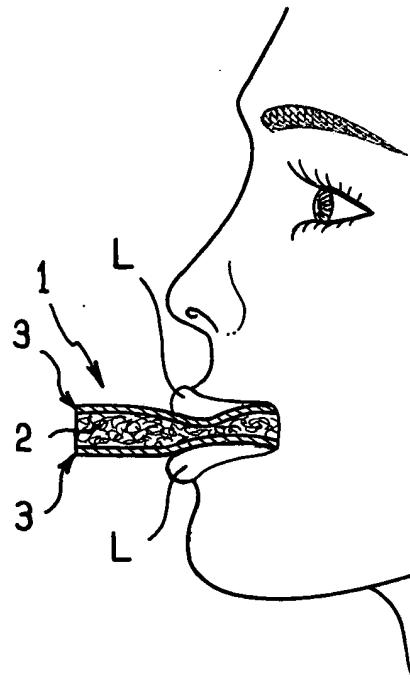


FIG.3

Description

[0001] La présente invention concerne un patch destiné au traitement des lèvres.

[0002] La demande de brevet européen EP 0 823 228 A1 décrit un dispositif pour le traitement des lèvres, comprenant un support dont au moins une partie est apte à être imprégnée par un produit pulvérulent, liquide ou pâteux. Ce support présente une forme aplatie définissant au moins une surface d'application susceptible de venir au contact d'au moins l'une des lèvres de l'utilisateur. Un transfert de produit sur les lèvres peut avoir lieu lors de la compression du support entre les lèvres de l'utilisateur. Dans les exemples de réalisation illustrés dans cette demande, le support est solidaire d'un organe de préhension, ce qui se répercute sur le coût de fabrication.

[0003] La demande de brevet européen EP 1 245 246 A1 décrit un dispositif de traitement comportant une enveloppe définissant une cavité dans laquelle peut être engagée une partie du corps. Un tel dispositif n'est pas prévu pour le traitement des lèvres.

[0004] La demande de brevet européen EP 1 129 700 A2 décrit une structure composite à matrice adhésive contenant un ou plusieurs actifs, utilisée pour le traitement, le maquillage ou le nettoyage de la peau ou des cheveux. Dans une réalisation particulière, la structure composite comporte une première matrice adhésive prise en sandwich entre deux couches de support et une deuxième matrice adhésive prise en sandwich entre l'une des couches de support et une autre couche de support. Une telle structure est présentée comme étant avantageusement utilisée avec des actifs différents dans les deux matrices adhésives, de façon à permettre de traiter la peau différemment selon la face appliquée sur celle-ci.

[0005] Il existe un besoin pour bénéficier d'un patch de traitement des lèvres ayant un coût de fabrication réduit tout en étant simple et confortable à utiliser.

[0006] Selon un premier de ses aspects, l'invention a pour objet un patch pour le traitement des lèvres, comportant :

- un support élastiquement déformable,
- au moins un actif d'un côté au moins du support, cet actif étant destiné à exercer une action sur les lèvres,

le patch étant configuré de telle sorte que l'actif soit libéré sur les lèvres en réponse à la mise en contact avec un liquide.

[0007] Le fait d'humidifier le patch peut par exemple solubiliser l'actif et/ou permettre sa libération et/ou sa diffusion vers les lèvres.

[0008] Par « patch », on désigne une structure adaptée à rester au contact de la surface à traiter, par exemple grâce au pincement entre les lèvres. Une telle structure n'adhère pas nécessairement à la surface à traiter.

[0009] Le liquide peut être de l'eau, de la salive, une solution alcoolique, du propylèneglycol, une huile ou tout autre liquide encore.

[0010] Un patch selon l'invention peut être fabriqué relativement aisément et son conditionnement peut s'effectuer à l'état sensiblement anhydre, le patch étant sec au toucher. Ainsi, le patch peut être dépourvu de conservateur ou le cas échéant en comporter un taux relativement faible.

[0011] Le patch peut aisément être fabriqué par découpage de feuilles ou bandes, ce qui permet de s'affranchir de tout élément rigide.

[0012] Par ailleurs, le patch peut être réalisé avec une épaisseur relativement importante, ce qui assure un certain confort à l'utilisation, en permettant à l'utilisateur de le serrer entre les lèvres pendant une durée relativement grande sans fatigue excessive. L'épaisseur du support est ainsi avantageusement supérieure ou égale à 2 mm, mieux supérieure ou égale à 3 mm, mieux encore supérieure ou égale à 4 mm.

[0013] Le support peut présenter une structure alvéolaire ou toute autre structure compressible élastiquement. Le support peut comporter un évidemment. Le support peut comporter encore, par exemple, un feutre.

[0014] Dans le cas où le support présente une structure alvéolaire, le support peut comporter une mousse à cellules ouvertes ou fermées, par exemple une mousse de polyuréthane. Le support peut présenter, le cas échéant, une structure composite comportant plusieurs couches de natures différentes, laminées ensemble.

[0015] Le dispositif peut comporter :

- un premier substrat, d'un premier côté du support,
- un deuxième substrat, d'un deuxième côté du support,

l'actif destiné au traitement des lèvres étant contenu au moins partiellement dans l'un au moins desdits substrats.

[0016] Les substrats peuvent être identiques et contenir le ou les mêmes actifs, de façon à traiter symétriquement les lèvres.

[0017] Chaque substrat peut par exemple comporter une base fibreuse ou alvéolaire, par exemple une feuille de non-tissé ou de tissé ou un film perforé floqué. La base peut être perméable à l'eau, et de préférence hydrophile.

[0018] L'actif peut par exemple être dispersé au moins partiellement dans ou entre les fibres ou dans des alvéoles de la base, notamment sous une forme lyophilisée ou cristallisée.

[0019] Chaque substrat peut également comporter une matrice polymérique, contenant éventuellement au moins partiellement l'actif

[0020] La matrice polymérique peut notamment assurer le maintien de la base correspondante sur le support. Dans ce cas, la matrice polymérique peut ne pas s'étendre jusqu'à une face extérieure du patch avant l'utilisa-

tion, étant confinée entre le support et la base associée.

[0021] La matrice polymérique peut encore, en variante, définir une face extérieure du patch au moment de l'utilisation, notamment en l'absence de base recouvrant l'âme. Dans ce cas, la matrice polymérique peut avantageusement être protégée avant l'utilisation par une pellicule de protection amovible. La matrice polymérique ne colle de préférence pas aux lèvres à sec et également pas ou peu à l'état humide.

[0022] Le support peut être dépourvu, avant l'utilisation, de l'actif. Celui-ci peut être contenu exclusivement dans l'un au moins des deux substrats.

[0023] Le patch peut présenter une structure symétrique par rapport à un plan médian du support, coupant celui-ci à mi-épaisseur. Cela peut permettre d'effectuer le même traitement sur les lèvres inférieure et supérieure et de ne pas avoir à respecter une orientation particulière lors de l'utilisation.

[0024] L'actif est choisi par exemple parmi ceux destinés à exercer une action sur les gerçures ou les ridules des lèvres et/ou parmi les actifs destinés à faire gonfler les lèvres ou encore à protéger les lèvres d'agressions extérieures telles que par exemple le rayonnement ultraviolet ou le froid.

[0025] L'actif peut être choisi par exemple parmi la glycérine, l'allantoïne, l'huile de jojoba.

[0026] Le patch présente de préférence un contour adapté à la forme des lèvres, notamment un contour réniforme ou en forme de portion de disque.

[0027] Le patch peut être entièrement souple.

[0028] Lorsque le patch est réalisé par découpage d'une bande ou d'une feuille, celui-ci peut comporter une tranche sur laquelle le support est apparent.

[0029] Les substrats disposés de part et d'autre du support peuvent être déjà solidarisés au support lorsque l'utilisateur fait l'acquisition du patch.

[0030] En variante, chaque substrat peut comporter un adhésif permettant sa fixation sur le support au moment de l'utilisation et/ou le support peut comporter un adhésif permettant la fixation des substrats sur le support au moment de l'utilisation.

[0031] L'adhésif peut, le cas échéant, permettre de séparer le support de chaque substrat après l'utilisation, afin par exemple de réutiliser le support avec de nouveaux substrats.

[0032] L'adhésif peut, le cas échéant, contenir l'actif.

[0033] Le patch peut être contenu dans un conditionnement individuel ou en variante plusieurs patchs peuvent être conditionnés ensemble.

[0034] L'invention a encore pour objet un kit, comportant :

- un support élastiquement déformable,
- au moins un substrat contenant au moins un actif destiné à exercer une action sur les lèvres,

l'un au moins du support et du substrat comportant un adhésif permettant de solidariser le substrat et le sup-

port au moins pour l'utilisation.

[0035] Cet adhésif peut permettre, le cas échéant, comme évoqué plus haut, la séparation du support et du substrat après l'utilisation. L'adhésif peut contenir l'actif, le cas échéant.

[0036] L'invention a encore pour objet un procédé de traitement des lèvres dans lequel un patch tel que défini plus haut est utilisé, notamment pour traiter les gerçures des lèvres, notamment exercer une action cicatrisante, traiter les ridules des lèvres, faire gonfler les lèvres ou protéger les lèvres d'agressions extérieures telles que par exemple le rayonnement ultraviolet ou le froid.

[0037] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un patch pour le traitement des lèvres, comportant :

- un support élastiquement déformable,
- un premier substrat d'un premier côté du support,
- un deuxième substrat d'un deuxième côté du support,
- au moins un actif destiné à exercer une action sur les lèvres dans chaque substrat.

[0038] Chaque substrat peut par exemple comporter une base et une matrice polymérique servant à la fixation de la base sur le support.

[0039] Le support peut contenir ou non un actif destiné à exercer une action sur les lèvres. Le support peut notamment être monolithique, étant par exemple constituée par une couche d'une mousse à cellules ouvertes ou fermées.

[0040] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un patch pour le traitement des lèvres, comportant :

- un support élastiquement déformable,
- un premier substrat d'un premier côté du support,
- un deuxième substrat d'un deuxième côté du support,
- au moins un actif destiné au traitement des lèvres dans chaque substrat,

le patch étant réalisé par découpe d'une bande.

[0041] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un patch pour le traitement des lèvres, ce patch comportant :

- un support élastiquement déformable, et
- au moins un actif d'un côté du support, cet actif étant destiné à exercer une action sur les lèvres,

le patch étant sec au toucher avant l'utilisation.

[0042] L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples de mise en oeuvre non limitatifs de celle-ci, et à l'examen du dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 est une coupe schématique d'un exemple

- de patch réalisé conformément à l'invention,
- la figure 2 est une vue de dessus selon la flèche II de la figure 1,
- la figure 3 illustre l'utilisation du patch des figures 1 et 2,
- les figures 4 à 6 sont des vues analogues à la figure 1, de variantes de réalisation du patch,
- la figure 7 illustre le conditionnement du patch dans un emballage individuel,
- la figure 8 illustre la possibilité d'assembler les substrats sur le support préalablement à l'utilisation,
- la figure 9 illustre le conditionnement du support séparément des substrats, et
- la figure 10 est une vue analogue à la figure 2 d'une variante de réalisation.

[0043] Sur les figures, les proportions relatives n'ont pas toujours été respectées, dans un souci de clarté.

[0044] Le patch 1 représenté sur les figures 1 à 3 présente une structure composite et comporte un support 2 élastiquement compressible, situé entre des substrats 3. Ces derniers définissent chacun une face extérieure du patch 1. Celui-ci présente, en vue de face, comme on peut le voir sur la figure 2, un contour adapté à la forme des lèvres, notamment un contour réniforme.

[0045] Dans l'exemple considéré, chaque substrat 3 comporte une base 4 et une matrice polymérique 5 s'étendant entre la base 4 et le support 2 et assurant le maintien de la base 4 sur le support 2. La matrice 5 peut imprégner au moins partiellement le support 2 et/ou la base 4, du côté de sa face tournée vers le support 2.

[0046] Chaque substrat 3 comporte au moins un actif destiné à exercer une action sur les lèvres. Cet actif peut être contenu par exemple dans la base 4 et/ou dans la matrice 5.

[0047] La base 4 peut viser notamment à améliorer le confort à l'utilisation et comporter une feuille d'un matériau fibreux ou alvéolaire, par exemple une feuille d'un tissé ou d'un non-tissé ou un film perforé floqué. La base 4 est de préférence hydrophile.

[0048] La matrice 5 comporte par exemple un adhésif, choisi notamment parmi les adhésifs vinyliques ou acryliques, les polyuréthanes, les élastomères, cette liste n'étant pas limitative.

[0049] La matrice 5 peut comporter au moins un composé absorbeur d'humidité, par exemple un polyacrylate, de la silice, notamment de la silice colloïdale, du Carbopol®, ou tout autre composé superabsorbant, afin de favoriser l'éclatement de la matrice 5 en présence d'eau et faciliter le relargage du ou des actifs éventuellement contenus à l'intérieur. On pourra se référer par exemple à la demande de brevet européen EP 1 129 700, dont le contenu est incorporé à la présente par référence.

[0050] L'épaisseur du support 2 est de préférence supérieure ou égale à 2 mm, étant par exemple de 3 ou 4 mm afin d'assurer un certain confort à l'utilisateur lorsque celui-ci serre le patch 1 entre ses deux lèvres L,

comme illustré à la figure 3.

[0051] Le support 2 est par exemple réalisé dans une mousse ayant une densité relativement faible, par exemple comprise entre 20 et 45 kg/m³, facilement compressible, de façon à pouvoir se déformer de manière relativement importante lorsque l'utilisateur tient le patch 1 entre ses lèvres.

[0052] Le patch 1 est avantageusement réalisé par découpage d'une structure composite en bande, de telle sorte que sur la tranche 6 du patch 1 le support 2 est apparent, comme on pourra le remarquer à l'examen de la figure 1.

[0053] Dans l'exemple considéré, le patch 1 nécessite d'être humidifié pour que le ou les actifs qu'il contient puisse(nt) exercer une action sur les lèvres. L'utilisateur peut le passer par exemple sous l'eau chaude ou froide pour le mouiller avant de le maintenir entre ses lèvres L pendant une durée suffisante pour qu'au moins un actif puisse exercer son action, par exemple une durée comprise entre 30 s et 7 mn.

[0054] L'eau peut par exemple solubiliser au moins un actif présent dans le substrat 3, par exemple dans la base 4 et/ou faire éclater la matrice 5 et provoquer le relargage d'au moins un actif contenu dans celle-ci.

[0055] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à des matériaux particuliers pour réaliser le support 2 ou les substrats 3 et, dans l'exemple de la figure 4, on a illustré la possibilité pour au moins l'un des substrats 3, mieux les deux, d'être formé par une matrice 5 telle que par exemple un hydrogel, déposé sur une face du support 2.

[0056] Chaque substrat 3 peut alors être protégé par exemple par une pellicule de protection amovible 8, pouvant déborder du support 2 afin d'en faciliter la préhension. En variante, la pellicule de protection 8 peut être réalisée en deux moitiés de façon à permettre à l'utilisateur, en faisant flétrir le patch 1, de saisir l'une des moitiés puis l'autre.

[0057] Le support 2 peut être réalisé avec un événement 9, comme illustré à la figure 5. Pour réaliser l'événement 9, on peut par exemple assembler deux moitiés de support 2 l'une vers l'autre et présentant sur leurs faces en regard un creux.

[0058] Le support 2 peut être réalisé avec une épaisseur constante ou en variante, comme illustré à la figure 6, avec une épaisseur variable afin par exemple d'accroître encore le confort à l'utilisation. L'utilisateur peut par exemple saisir le patch entre ses lèvres du côté présentant l'épaisseur réduite.

[0059] Le patch 1 peut être présenté au consommateur dans un conditionnement individuel, comme illustré à la figure 7, celui-ci se présentant par exemple sous la forme d'une boîte 10 ou d'un sachet (non représenté).

[0060] En variante, comme illustré à la figure 8, le support 2 peut être conditionné dans une boîte 11, séparément des substrats 3, lesquels peuvent être identiques, la boîte 11 comportant par exemple un renforcement 12 pour recevoir le support 2 et un renforcement 13 pour

recevoir les substrats 3.

[0061] Le support 2 peut être revêtu sur ses faces d'un adhésif. En variante ou additionnellement, chaque substrat 3 est lui-même revêtu d'un adhésif, ce dernier étant le cas échéant protégé par une pellicule de protection amovible (non représentée).

[0062] Avant l'utilisation, l'utilisateur peut reconstituer le patch 1 en assemblant le support 2 et les substrats 3, comme illustré à la figure 8, puis mouiller le patch 1 de façon à permettre à l'actif contenu dans les substrats 3 d'exercer une action sur les lèvres.

[0063] Dans une réalisation particulière, l'adhésif utilisé présente une force d'adhérence suffisamment faible pour permettre de séparer le support 2 des substrats 3 après l'utilisation, afin par exemple de pouvoir réutiliser le support 2 avec deux nouveaux substrats 3.

[0064] Le patch 1 peut comporter une partie de préhension 20, comme illustré à la figure 10.

[0065] Cette partie de préhension 20 permet par exemple à l'utilisateur de saisir le patch 1 entre le pouce et l'index pour l'amener à ses lèvres et l'enlever.

[0066] La partie de préhension 20 est par exemple réalisée par découpage avec le reste du patch 1.

[0067] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation qui viennent d'être décrits. D'autres exemples, dépourvus d'organe de préhension, peuvent être réalisés. On peut notamment modifier la structure du support et par exemple le réaliser avec une structure composite. Le support peut comporter au moins un actif destiné à exercer une action sur les lèvres, le cas échéant.

[0068] Dans toute la description, y compris les revendications, l'expression « comportant un » doit être comprise comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

Revendications

1. Patch (1) pour le traitement des lèvres (L), comportant :

- un support (2) élastiquement déformable,
- au moins un actif d'un côté au moins du support (2), cet actif étant destiné à exercer une action sur les lèvres,

le patch étant configuré de telle sorte que l'actif soit libéré sur les lèvres en réponse à la mise en contact avec un liquide.

2. Patch selon la revendication 1, comportant :

- un premier substrat (3), d'un premier côté du support (2),
- un deuxième substrat (3), d'un deuxième côté du support (2),

l'actif destiné au traitement des lèvres étant contenu au moins partiellement dans l'un au moins desdits substrats (3).

- 5 3. Patch selon la revendication 2, **caractérisé par le fait que** les substrats (3) sont identiques et contiennent le ou les mêmes actifs, de façon à traiter symétriquement les lèvres.
- 10 4. Patch selon l'une des revendications 2 et 3, **caractérisé par le fait qu'**au moins l'un des substrats (3) comporte une base (4), notamment une base fibreuse ou alvéolaire.
- 15 5. Patch selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, **caractérisé par le fait que** l'un au moins des substrats comporte une feuille (4) de non-tissé ou de tissé ou un film perforé floqué.
- 20 6. Patch selon l'une des revendications 4 et 5, **caractérisé par le fait que** la base (4) est perméable à l'eau.
7. Patch selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, **caractérisé par le fait que** la base (4) est hydrophile.
- 30 8. Patch selon la revendication 4, **caractérisé par le fait que** l'actif est dispersé au moins partiellement dans ou entre des fibres ou dans des alvéoles de la base (4).
9. Patch selon l'une quelconque des revendications 2 à 8, **caractérisé par le fait que** l'un au moins des substrats (3) comporte une matrice polymérique (5), notamment une matrice polymérique se modifiant au contact de l'eau, en particulier une matrice comportant au moins un composé absorbeur d'eau, notamment un polyacrylate, de la silice, notamment de la silice colloïdale, du Carbopol®.
- 35 10. Patch selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la matrice (5) contient au moins partiellement l'actif.
- 45 11. Patch selon l'une des revendications 9 et 10, **caractérisé par le fait que** la matrice (5) ne s'étende pas jusqu'à une face extérieure du patch.
- 50 12. Patch selon l'une des revendications 9 et 10, **caractérisé par le fait que** la matrice (5) définit une face extérieure du patch au moment de l'utilisation.
- 55 13. Patch selon la revendication 12, **caractérisé par le fait que** la matrice (5) est protégée avant l'utilisation par une pellicule de protection (8) amovible.
14. Patch selon la revendication 2, **caractérisé par le**

- fait que** l'actif est contenu exclusivement dans l'un au moins des deux substrats (3).
15. Patch selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il présente une structure symétrique par rapport à un plan médián du support (2)**, coupant celui-ci à mi-épaisseur.
16. Patch selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que l'épaisseur du support (2) est supérieure ou égale à 2 mm, mieux supérieure ou égale à 3 mm, mieux encore supérieure ou égale à 4 mm.**
17. Patch selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que le support (2) présente une structure alvéolaire.**
18. Patch selon la revendication 17, **caractérisé par le fait que le support (2) comporte une mousse à celles ouvertes ou fermées, notamment une mousse de polyuréthane.**
19. Patch selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que le support (2) comporte un élastomère, notamment thermoplastique.**
20. Patch selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que l'actif est choisi parmi ceux destinés à exercer une action sur les gerçures ou les ridules des lèvres et/ou parmi les actifs destinés à faire gonfler les lèvres ou à protéger les lèvres d'agressions extérieures, telles que le rayonnement ultraviolet ou le froid.**
21. Patch selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que l'actif est choisi parmi la glycérine, l'allantoïne, l'huile de jojoba.**
22. Patch selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il présente un contour adapté à la forme des lèvres.**
23. Patch selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il est entièrement souple.**
24. Patch selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il comporte une tranche (6) sur laquelle le support (2) est apparent.**
25. Patch selon la revendication 2, **caractérisé par le fait que les substrats (3) disposés de part et d'autre du support (2) sont solidarisés de manière non amovible au support (2).**
26. Patch selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il est contenu dans un conditionnement individuel (10).**
- 5 27. Patch selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que le support (2) présente une épaisseur inégale.**
- 10 28. Patch selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que le support (2) comporte un évidement (9).**
29. Patch selon la revendication 1, **caractérisé par le fait qu'il comporte une partie de préhension (20).**
- 15 30. Kit comportant :
- un support (2) élastiquement déformable,
 - au moins un substrat (3) contenant un actif destiné à exercer une action sur les lèvres,
- 20 l'un au moins du support (2) et du substrat (3) comportant un adhésif permettant de solidariser le substrat et le support (4) au moins pour l'utilisation.
- 25 31. Kit selon la revendication 30, **caractérisé par le fait que chaque substrat (3) comporte un adhésif permettant sa fixation sur le support au moment de l'utilisation.**
- 30 32. Kit selon la revendication 30, **caractérisé par le fait que le support comporte un adhésif permettant la fixation des substrats sur le support au moment de l'utilisation.**
- 35 33. Kit selon la revendication 32, **caractérisé par le fait que l'adhésif permet la séparation du support (2) et du substrat (3) après l'utilisation.**
- 40 34. Procédé de traitement cosmétique dans lequel un patch (1) tel que défini dans l'une quelconque des revendications 1 à 29 est utilisé pour traiter les gerçures des lèvres, les ridules des lèvres, faire gonfler les lèvres ou protéger les lèvres d'agressions extérieures telles que le rayonnement ultraviolet ou le froid.
- 45
- 50
- 55

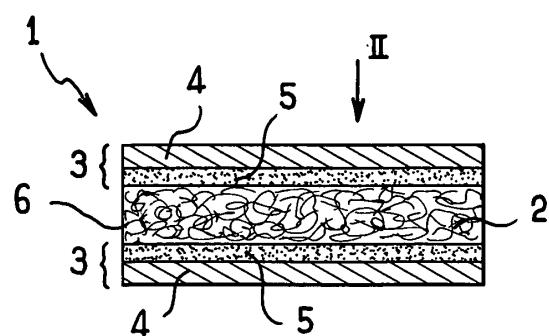


FIG.1



FIG.2

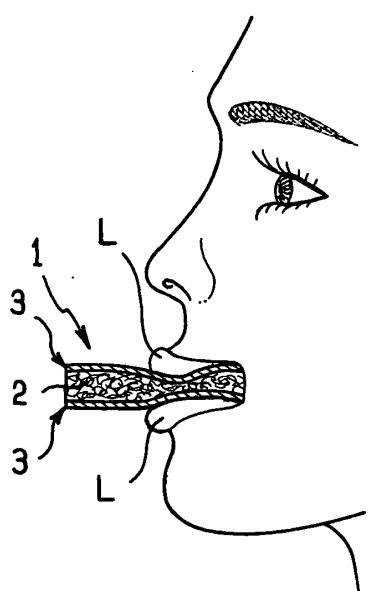


FIG.3

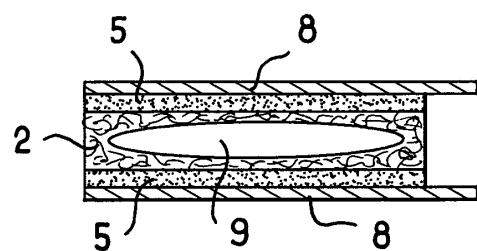


FIG.5

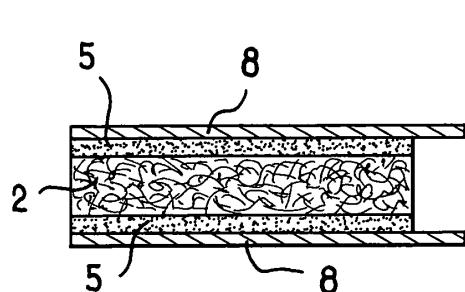


FIG.4

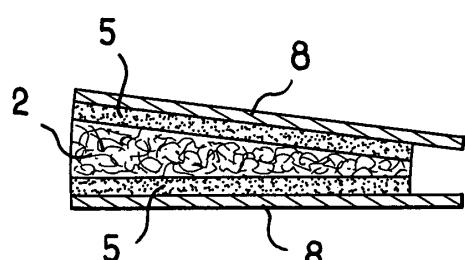


FIG.6

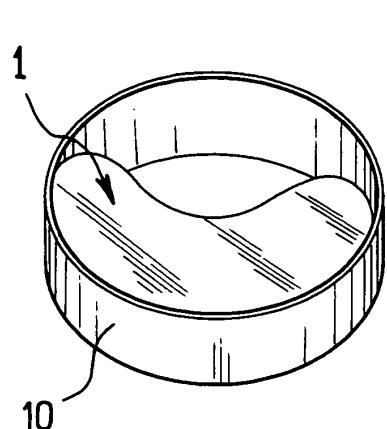


FIG.7

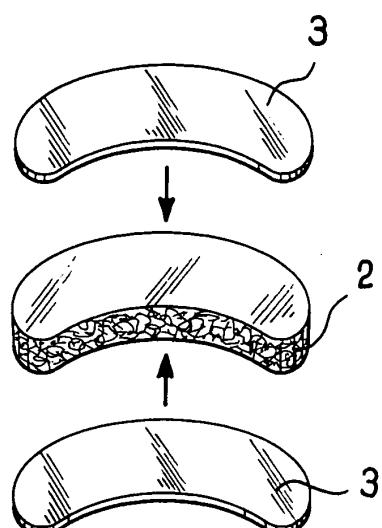


FIG.8

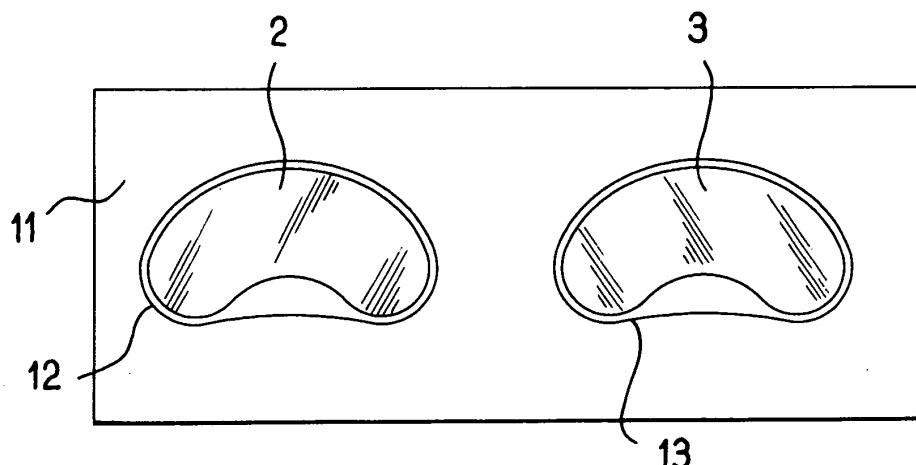


FIG.9

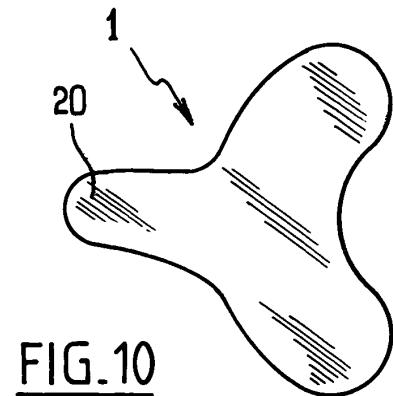


FIG.10



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 05 29 0765

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X,D	EP 0 823 228 A (L'ORÉAL) 11 février 1998 (1998-02-11) * colonne 1, ligne 38 - colonne 2, ligne 16 * * colonne 2, ligne 36 - colonne 3, ligne 2; figures *	1-8, 14-34	A61K7/48 A61K7/40 A61K7/42 A61K7/025
Y	* colonne 4, ligne 10 - colonne 5, ligne 39 *	9-13	
Y	----- EP 0 976 383 A (L'OREAL) 2 février 2000 (2000-02-02) * page 1, alinéa 4; revendications 34-41 * * page 3, alinéa 16 - alinéa 26 * * page 4, alinéa 40 - page 5, alinéa 44 * * page 5, alinéa 47 - page 7, alinéa 61 *	9-13	
A	WO 95/02975 A (G.J. WALLSCHAEGER) 2 février 1995 (1995-02-02) * revendications 1-8 *	1-3	
A	----- EP 0 976 382 A (L'OREAL) 2 février 2000 (2000-02-02) * colonne 1, alinéa 4 - colonne 3, alinéa 17 *	1-34	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
	-----		A61K A45D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
2	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	Munich	26 juillet 2005	Loloiu, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 29 0765

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-07-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0823228	A	11-02-1998	FR 2752149 A1 BR 9702734 A CA 2211605 A1 CN 1181914 A ,C DE 69703817 D1 DE 69703817 T2 EP 0823228 A1 ES 2155243 T3 JP 2911430 B2 JP 10075819 A US 2002069892 A1 US 6343608 B1 US 6076534 A	13-02-1998 25-08-1998 08-02-1998 20-05-1998 08-02-2001 26-04-2001 11-02-1998 01-05-2001 23-06-1999 24-03-1998 13-06-2002 05-02-2002 20-06-2000
EP 0976383	A	02-02-2000	FR 2781668 A1 CA 2279112 A1 DE 69912202 D1 DE 69912202 T2 EP 0976383 A1 ES 2210910 T3 JP 2000086494 A US 2001007671 A1 US 6419935 B1	04-02-2000 31-01-2000 27-11-2003 29-07-2004 02-02-2000 01-07-2004 28-03-2000 12-07-2001 16-07-2002
WO 9502975	A	02-02-1995	US 5396913 A AU 7404194 A JP 9500560 T WO 9502975 A1	14-03-1995 20-02-1995 21-01-1997 02-02-1995
EP 0976382	A	02-02-2000	FR 2781667 A1 BR 9903345 A CA 2279121 A1 CN 1252272 A DE 69909029 D1 DE 69909029 T2 EP 0976382 A1 ES 2201602 T3 JP 3462804 B2 JP 2000086496 A US 2001007671 A1 US 6419935 B1	04-02-2000 06-06-2000 30-01-2000 10-05-2000 31-07-2003 06-05-2004 02-02-2000 16-03-2004 05-11-2003 28-03-2000 12-07-2001 16-07-2002